



La Ville de Bruxelles lance un appel à concurrence pour la gestion du Cirque Royal

Bruxelles, lundi 27 juin 2016

En juin dernier, le Collège des Bourgmestre et Echevins de la Ville de Bruxelles a résilié le bail commercial qui la liait à l'asbl Le Botanique pour l'exploitation du Cirque Royal, avec effet au 30 juin 2017. La Ville lance à présent un appel à concurrence afin de désigner un nouvel opérateur.

La concession de services proposée porte sur une durée de 27 ans. Les candidats, invités à se manifester d'ici au 29 août, seront départagés sur base de trois critères de qualité :

1. Projet de redynamisation de la salle ;
2. Ambition de l'exploitant pour faire du Cirque royal une destination touristique et d'affaires à part entière ;
3. Qualité du modèle économique et réaffectation des résultats générés.

Important propriétaire de lieux culturels sur son territoire, la Ville désire ainsi voir le projet du Cirque Royal renforcé pour Bruxelles et son rayonnement local, national et international. La propriété foncière de la Ville est un atout énorme qui permet au Collège des Bourgmestre et Echevins d'insuffler des politiques volontaristes. Il souhaite de la sorte capitaliser sur la performance de ses infrastructures publiques.

Alexandre Van der Linden 02/2794135 – 0485/190692 alexandre.vanderlinden@brucity.be
--